

Les trois vendredis consécutifs pour la commémoration des défunts et le culte des morts dans la liturgie syrienne / Mgr Jean Tomajean. — Extrait de : Parole de l'Orient : revue semestrielle des études syriaques et arabes chrétiennes : recherches orientales : revue d'études et de recherches sur les églises de langue syriaque. — vol. 2, n° 2 (1971), pp. 379-388.

Bibliogr.

I. Morts — Culte — Christianisme. II. Eglise syrienne — Liturgie — Histoire. III. Eglise syrienne — Liturgie. IV. Jour des morts.

PER L1183 / FT36774P

LES TROIS VENDREDIS CONSÉCUTIFS
POUR LA COMMÉMORATION DES DÉFUNTS ET
LE CULTE DES MORTS DANS LA LITURGIE SYRIENNE

PAR

MGR JEAN TOMAJEAN
Recteur du Séminaire syrien
Professeur à l'U.S.E.K.

Le cycle liturgique de l'Épiphanie, comme celui de Pâques, intercalé entre une fête fixe et une autre mobile, comprend un nombre de dimanches variables selon l'échéance de Pâques, et cela dans tous les rites.

Cependant les trois liturgies antiochienne, chaldéenne, syrienne et maronite, ont cette particularité que leur cycle de l'Épiphanie se termine par la période proprement dite de la commémoration des défunts.

En effet les trois dernières semaines avant le carême, et spécialement les vendredis et dimanches de ces semaines, sont consacrés aux prières pour les morts, avec quelques petites particularités spéciales à chaque rite.

L'évolution liturgique dans l'Église syrienne s'est fixée ainsi :

Le 3^e vendredi avant le carême : commémoration des prêtres défunts ;

Le 2^e vendredi avant le carême : commémoration des fidèles défunts ;

Le 1^{er} vendredi avant le carême : commémoration des étrangers défunts (1).

Quant à la tradition maronite, elle développe, durant les dimanches successifs qui précèdent le grand carême, respectivement la mémoire des prêtres, des justes et des moines, et enfin les défunts en général.

(1) Le synode de Charfet de 1877 mentionne ces trois vendredis dans un ordre un peu différent, p. 149.

Les rubriques contiennent une note assez étrange: si la fête de la Présentation au Temple, ou celle du patron du lieu, coïncide avec l'un de ces vendredis, elle se trouve, soit combinée avec la fête elle-même, soit renvoyée au samedi suivant. Cas d'interversion presque unique dans la liturgie syrienne. Cette exception pourrait être justifiée par le fait que le samedi, chez tous les Antiochiens, au même titre que le vendredi, est aussi consacré dans la liturgie à la mémoire des défunts.

Les deux dimanches intercalés entre ces trois vendredis portent aussi les noms respectifs (2):

Dimanche après le vendredi des prêtres défunts;

Dimanche après le vendredi des étrangers défunts.

Mais en dehors des péricopes évangéliques tout l'office de ces dimanches est emprunté à celui des dimanches après l'Épiphanie (3).

Quant au 3^e dimanche, comme chez les Maronites, il coïncide toujours avec le premier dimanche du carême, dit des Noces de Cana (4).

En outre toute cette période préquadragésimale, qui coïncide généralement avec le mois de février, est consacrée d'une manière spéciale, à la commémoration des défunts. Beaucoup de fondations de messes sont fixées à cette période de l'année. Dans toutes les églises on doit célébrer des messes et des funérailles pour les patriarches, les évêques, les prêtres et les fidèles durant cette période...

I. OPPORTUNITÉ QUANT A LA SAISON ANNUELLE ET LITURGIQUE.

« Depuis le développement complet de la liturgie syrienne, écrit le P. Julien Puyade, c'est-à-dire depuis plus de mille ans, le mois des trépassés comprend trois fêtes principales en l'honneur des morts, célébrées les trois vendredis des trois semaines qui précèdent notre Sexagésime. Le premier vendredi c'est le vendredi des prêtres, le second celui des fidèles, et le

(2) *Fanquit*, ou grand office, édition de Mossoul, III, 151-220.

(3) *Fanquit*, I, 46. Nous ignorons l'origine de cette rubrique.

(4) Voir notre article sur « les dimanches du Carême » dans la revue *L'Orient Syrien*, Paris, VII^e année, p. 357-364, 1962.

troisième celui des étrangers... On reconnaîtra dans ce dernier la vieille fête antiochienne du IV^e siècle (5)...

« Comme on le voit la liturgie syrienne a toujours maintenu cette distinction entre les catégories des défunts que l'on retrouve dans les plus anciennes collections d'hymnes mortuaires, et jusque dans les œuvres de S. Ephrem. La même diversité subsiste aux cérémonies des funérailles: hymnes et prières différent suivant la qualité du défunt. »

Ailleurs le même auteur découvre dans le choix de cette saison de l'année pour la commémoration des défunts une application frappante de la loi du symbolisme si fréquent dans la liturgie:

« Le mois de novembre est pour nous (les Latins) le mois des trépassés. Le souvenir de nos morts nous y serre de plus près, leur appel se fait plus suavement importun.

« En vertu de la loi du symbolisme dont la liturgie fait souvent son profit, cette dévotion aux morts — avec la pensée de nos fins dernières qui en est inséparable — coïncide justement avec le déclin de l'année solaire. Novembre est déjà le signe avant-coureur du triste hiver. La chute des feuilles avec les premiers frimas sonne le glas du soleil et de la vie. Quel moment plus propice pour les sérieuses pensées de l'au-delà?

« Il n'en est pas ainsi en Orient. Le mois de novembre est presque toujours le plus agréable de l'année. Les premières pluies — l'*imber matutinus* de la Bible (6), a rendu sa couleur printanière à la végétation poudrée à blanc par de longs mois de soleil, et à l'atmosphère sa limpidité impeccable. Aussi, durant ce mois les liturgies orientales ne connaissent pas les accents de tristesse de leur sœur d'Occident.

« N'y a-t-il donc pas en Orient de mois des trépassés? Oui, le calendrier liturgique oriental porte lui aussi un mois spécialement consacré à la dévotion aux morts: c'est le mois de février.

(5) La revue *Mission syrienne des Bénédictins en Orient*, 1912, p. 119-124.

(6) Ou plutôt *Pluvia temporanea*: Jérémie V, 24; Osée VI, 3; Det. XI, 14. L'adjectif *temporanea* de la Vulgate ne nous semble pas encore rendre le sens précis du texte hébreu où *pluvia temporanea* désigne les premières pluies, précoces, si l'on veut, qui tombent en Palestine au mois de novembre, et qui rafraîchissent l'atmosphère et arrosent la terre brûlée par les longs mois si durs de l'été.

« Ici encore la loi du symbolisme liturgique trouve son application frappante. Février est pour l'Orient le mois lugubre par excellence. C'est la saison de pluies torrentielles, des tempêtes et des rafales. C'est le mois redouté des vieilles gens: asthmatiques, catarheux, tousseteux sont impitoyablement balayés. Qui passe février en a pour un an encore.

« C'est donc ce mois que la liturgie des Syro-antiochiens a choisi pour manifester sa dévotion aux morts (7).

« Une autre constatation, non moins intéressante, est l'accord de toutes les Églises pour fixer l'anniversaire des morts à la suite de celui des saints, ou des grandes fêtes du Seigneur. Si tout à l'heure c'était le symbolisme des saisons qui faisait converger l'Orient et l'Occident dans le choix du temps le plus apte à la commémoration des défunts, ici c'est une identité de foi qui se traduit par des institutions liturgiques dont on a dit qu'elles étaient l'expression même du dogme chrétien: « Ut legem credendi lex statuat supplicandi » (8).

Ne doit-on pas admirer les liens de solidarité qui unissent tous les membres de l'Église, militante et souffrante, ou vivants et morts, et cette solidarité est tellement inhérente au christianisme qu'à travers les siècles, les espaces et les vicissitudes, elle se traduit par des pratiques identiques

(7) Il court sur le mois de février de curieux proverbes, souvent péjoratifs, chez les Orientaux. Février: c'est le symbole de l'hypocrisie, du mensonge, de l'instabilité... Dire de quelqu'un qu'il est trompeur comme février c'est une grande injure. N'ayant obtenu qu'un nombre réduit de jours, par rapport aux autres mois, février, dans sa cupidité, empiète toujours sur son voisin mars, et lui ravit pratiquement quelques jours où domine le mauvais temps, pour poursuivre ses ravages. Michel le Syrien découvre une explication historique à cette lacune du mois de février. Tandis que les Gaulois assiégeaient Rome et le Capitole, un certain Frurios s'acharnait à prolonger vainement le combat. « On le jeta à la mer, ajoute le chroniqueur, et on décida que ce mois porterait son nom, comme souvenir d'un objet de mépris. Les deux jours pendant lesquels les Gaulois avaient assiégé Rome furent retranchés de février et ajoutés à Kanoun II, ou janvier. Ce mois de février, par dédain, fut placé à la fin de l'année, et Adar au commencement. » Voir *Chronique de Michel le Syrien*, édit. CHABOT, I, 141-143. Une strophe du diaconicon jacobite répartit les 12 mois sur les 12 Apôtres, et assigne février à Judas, avril à S. Pierre, octobre à S. Jean, etc...

(8) S. Célestin I, pape († 432). Voir *Enchiridion symbolorum*, Denzinger-Bannwart, Fribourg, 1921, p. 61.

dans des chrétientés situées aux deux extrémités de l'ancien empire romain. C'est aux jours des grandes fêtes et de joie qu'une bonne mère éprouve tout le vide laissé par l'absence de ses enfants dont elle ne connaît que vaguement le sort loin du foyer familial. De même l'Église ne peut oublier le mauvais sort, quoique provisoire, des âmes après la mort. Leur souvenir lui serre le cœur au moment où elle chante le triomphe de ceux qui sont au ciel.

Si l'Église romaine fait suivre la Toussaint par le jour de la commémoration des morts, l'Église d'Orient ne procède pas autrement.

Nous savons que la tradition proprement mésopotamienne consiste à réserver les vendredis, ceux après l'Épiphanie en particulier, à la mémoire des Apôtres, des martyrs, des docteurs, etc. La série se termine toujours par la commémoration des défunts. En d'autres Églises orientales, en dehors du vendredi, la période qui suit l'Épiphanie groupe le plus grand nombre de fêtes de saints. La mémoire des membres de l'Église triomphante appelle, comme tout naturellement, le souvenir de ceux de l'Église souffrante.

L'Église arménienne commémore les défunts le lendemain de Pâques et de l'Épiphanie, et les Byzantins la veille de la Pentecôte et le samedi qui précède le dimanche de la Sexagésime des Latins, ou les Noces de Cana des Orientaux.

II. HISTORIQUE.

A travers les diverses modalités sous lesquelles elle nous est parvenue, la commémoration des morts dans le rite syrien décèle une double influence occidentale et orientale, ou plus exactement antiochienne et édesséno-mésopotamienne.

Depuis la plus haute antiquité chrétienne, la métropole de l'Église syrienne possédait dans son calendrier une fête en l'honneur des morts. D'après les indications des homélies cathédrales du patriarche Sévère, il y avait à Antioche au VI^e siècle un service funèbre qu'on célébrait sur la tombe des défunts étrangers et pauvres (9). Cette solennité revêtait un caractère de charité des plus touchants.

(9) Voir surtout les homélies cathédrales 41, 46, revue *Römische Quart. Schrift*, XI, p. 65...

Antioche était une ville cosmopolite où, de toutes parts, affluaient des étrangers pour des affaires, ou en quête de travail. Dans le climat insalubre de cette métropole beaucoup trouvaient la mort. Et n'est-ce pas une idée très charitable qui a poussé les chrétiens de cette grande ville à organiser des prières publiques pour ces pauvres gens à qui personne ne songerait plus peut-être (10)?

Dans les collections d'hymnes composées par le patriarche Sévère, et traduites dès le VII^e siècle par Paul et Jacques d'Édesse, nous avons découvert le répons qu'on chantait dans cette circonstance; l'antiquité vénérable de cette prière en justifie la reproduction:

« Élevant les yeux cachés de notre esprit à vous, ô notre Seigneur, et créateur de tout, qui habitez au ciel, nous pensons à votre croix rédemptrice et vivifiante, dont vous avez daigné vous charger, pour les justes et les pécheurs. En ce jour nous faisons mémoire de tous ceux dont le souvenir est auprès de vous, avec l'espérance de la résurrection qui nous a été promise... » (11).

Malheureusement la date de cette célébration funèbre n'est pas indiquée dans le document susdit. Il n'est pas prouvé qu'elle avait lieu la veille de la Pentecôte.

Entre le VII^e et le X^e siècle s'opère un rapprochement, voire une fusion entre les traditions orientale édessénienne et occidentale, ou antiochienne. Mais à partir du XII^e siècle c'est la tradition orientale mésopotamienne qui s'impose dans toutes les églises de langue syriaque. Nous en avons pour témoin les Maronites qui ont actuellement trois dimanches pour la commémoration des morts: pour les prêtres, les justes et les moines, enfin les défunts en général (12).

(10) Le *Testamentum Domini* énumère les fonctions du diacre, celle aussi d'inhumer les étrangers; et s'il habite une ville du littoral, il devra faire une tournée sur le bord de la mer, afin d'habiller les naufragés et leur assurer une sépulture convenable. Édition RAHMANI, pp. 81, 83, 143.

(11) Le texte syriaque a paru dans la *Patrologie Orientale* de GRAFFIN et NAU, t. VII, p. 669.

(12) Voir *Nilles Kalandarium*, II, 20; COUTURIER, *Cours de liturgie grecque-melkite*, II, 220, 323; Vat. Syr. 559, Brit. Mus. 26 (Rich 7170), Man Syr. Charfet 2/2.

Les Syriens-orthodoxes aussi ont souvent négligé le souvenir des étrangers, cela ressort de nombreux manuscrits, du nomocanon de Bar Hebraeus et de l'édition du diaconicon faite à Deir-Zafaran en 1902 par les soins du patriarche Ephrem Barsaum (13). Certains manuscrits excellent à multiplier les catégories des défunts: femmes, enfants, diacres, etc.

Les éditeurs du *Fanquit* des Syriens-catholiques ont le mérite d'avoir combiné les deux traditions orientale et occidentale.

III. LE CULTE DES MORTS CHEZ LES SYRIENS.

Ce n'est pas seulement pendant le mois de février que le culte des trépassés est en honneur dans la liturgie syrienne. C'est là, peut-on dire, une dévotion quotidienne. Tous les jours, en effet, une partie notable de l'office divin est consacrée au souvenir des défunts. On peut spécifier en particulier:

1^o L'office de None de toute l'année, sauf en Carême.

2^o Les trois derniers nocturnes des mercredi, vendredi et samedi, et dimanches de toute l'année, sauf en Carême.

3^o Le samedi est consacré particulièrement aux morts et comporte des prières supplémentaires pour le repos de leurs âmes.

4^o La dernière strophe (chant) des prières ordinaires de l'office divin.

5^o Ceux qui fréquentent la liturgie syrienne savent combien sont nombreux les chants et les hymnes qui se terminent par cette invocation courante: « Et donnez le repos à nos défunts » (14).

Le synode de Charfet recommande de faire mention des défunts le 3^e, 7^e, 9^e et 40^e jour, et au jour anniversaire de la mort.

Comment concilier cette dévotion aux morts avec la négation du purgatoire attribuée couramment aux Monophysites par tous les manuels de théologie latine?

(13) Max. prince de Saxe, p. 69.

(14) Tandis qu'en Syrie on admettait le dimanche pour la commémoration des morts, en Mésopotamie on a toujours préféré le vendredi, en souvenir de la mort de Jésus.

On ne peut pas dire que ce soit là une pure calomnie, puisque les Orientaux ont pris l'habitude de rejeter en bloc tout le progrès réalisé par la théologie latine depuis la séparation.

« Tout comme les Gréco-Russes, observe très justement le R.P. Jugie, les Monophysites rejettent le purgatoire de la théologie latine. Mais à y regarder de près, c'est au nom qu'ils s'y prennent, et non à la chose qu'il signifie. La prière pour les défunts, en effet, et les divers offices, commémoraisons et suffrages, qui existent dans les autres groupes orientaux sont également en honneur dans les trois Églises monophysites : Copte et Abyssine, Syro-Jacobite et Arménienne » (15).

La vérité c'est que la doctrine et la pratique orientale sur le sort des hommes après la mort, plus évoluée que celle de l'Occident jusqu'au X^e siècle, est demeurée stationnaire, alors qu'en Occident elle évoluait à la suite des précisions dogmatiques des conciles de Lyon et de Florence (16).

Quelques témoignages recueillis dans le riche répertoire nécrologique nous donneront une idée de la croyance de l'Église syrienne.

Dans notre liturgie, S. Ephrem est évidemment l'auteur le plus largement mis en contribution. Le diacre d'Édesse fut durant sa carrière poétique fréquemment invité à composer des hymnes pour les funérailles de ses compatriotes. Son talent poétique et sa sainteté éminente ont assuré à la plupart de ses œuvres un succès durable en les introduisant dans les collections liturgiques. La seule édition romaine en contient une centaine sans parler d'autres hymnes qui lui sont attribuées dans les autres collections liturgiques (17). Relevons cette belle affirmation de notre grand Docteur

(15) Article *Purgatoire* du *Dictionnaire de théologie catholique*, col. 1354.

(16) On sait que pour l'Occident la première institution d'une fête en l'honneur des morts, au 2 novembre, remonte aux dernières années du premier millénaire, S. Odillon, abbé de Cluny, l'institua pour les monastères qui dépendaient de son abbaye. Puis elle fut adoptée par l'Église de Besançon et devint peu à peu universelle. *Dict. arch. chrét. et liturgie*, art. *Morts*...

(17) Vol. III, 225-357. Édit. LAMY, III, 240; édit. BICKEL, *Carmina nisibena*, 24-28; édit. BEDJAN, *SS. martyr.*, 866-871...

que « le sacrifice qu'offrent les vivants constitue le seul espoir des défunts » (18).

S. Cyrille de Jérusalem semble faire allusion à l'usage en vigueur dans de nombreuses églises de faire suivre les fêtes des saints de celles des défunts. « Après la commémoration des saints, dit-il, on offre le sacrifice pour les Pères, les évêques et tous ceux qui reposent parmi nous, persuadés que cela doit être grandement utile aux âmes de ceux pour qui est faite cette prière » (19).

Jacques de Saroug († 521), dans l'une de ses homélies intitulée: « De la fraction du pain en mémoire des défunts », affirme que « les péchés des défunts sont effacés par les saintes oblations que les vivants offrent pour les secourir ». Et il appuie cette doctrine sur l'exemple de Judas Machabée. Il ajoute une précision importante: « Par le sacrifice de l'autel les péchés sont remis à ceux qui sont morts dans la grâce de Dieu » (20).

Jean évêque de Dara, au IX^e siècle, parle expressément d'une catégorie de défunts distincts des élus et des damnés, et qui sont purifiés par le feu après la mort. « Il est nécessaire que l'âme, encore souillée par quelques péchés, soit purifiée dans le feu... Mais cette peine n'est point pour la damnation, mais pour la purification des péchés... » (21).

Moïse Bar-Kipho († 903), dans son traité sur l'âme, enseigne clairement l'utilité des souffrances des vivants pour les morts, et appuie cette doctrine sur l'autorité de l'Écriture (22) et de *S. Jean Chrysostome*, dont il cite plusieurs passages (23).

Grégoire Bar-Hebraeus, dans son livre des rayons, parle d'une catégorie d'âmes qui séjournent dans un lieu intermédiaire entre le ciel et l'enfer (23).

(18) *SS. mart., hymne de S. Ephrem*, édit. BEDJAN, p. 867.

(19) *Catechis. Mystagogica*, V, 9.

(20) *Homelias selectae*, édit. BEDJAN, I, 535-551; II, 873-790; *Acta sancti et martyrii*, 5.

(21) *De resurrectione corporum*, I, IV, chap. 24, cité par ASSEMANI, *Dissertatio de monophysitis*, p. 21-22, dans *Biblio. Orientalis*.

(22) II Machabées, XII, 37...

(23) Voir O. BRAUM, *Moses Bar-Kepha und sein buch von der seegle*, Fribourg, 1891, p. 127-130.

Il semble enseigner, à la suite de plusieurs auteurs orientaux, que le purgatoire doit durer jusqu'à la résurrection générale. C'est aussi la doctrine actuelle des Jacobites. Par ailleurs le même auteur Bar-Hebraeus démontre clairement l'utilité de la prière pour les morts (24).

(24) Cité par ASSEMANI, *Bibl. Orientalis*, p. 23.

Le synode des Syriens de Charfet, édit. arabe, p. 29-31, mentionne encore de nombreux témoignages sur le purgatoire et le jugement dernier.

Les constitutions apostoliques expliquent qu'on doit faire le souvenir des morts le 3^e jour, à cause de la résurrection du Christ, le 7^e ou 9^e, en l'honneur du repos divin, ou parce que les Romains comptaient la semaine de neuf jours. Le 40 rappelle le deuil des Israélites à la mort de Moïse (Deut. 34, 8). Voir *Cours et conférences des semaines liturgiques de Louvain*, 1913, p. 157, «le culte des morts...».